



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Nouvelle - Aquitaine**

*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement*

**Récépissé n° 1713/2022/20**

**Changement d'exploitant**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R. 512-68,
- Vu** les arrêtés préfectoraux n° 2009/299-9 du 26 octobre 2009 et n° 2012257-0006 du 13 septembre 2012 autorisant la Communauté des Communes du Canton de Navarrenx à exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Navarrenx,
- Vu** le courrier du 31 mars 2022 de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, dont le siège social est situé au 289 route d'Orthez à Salies-de-Béarn (64270), par lequel elle fait connaître qu'elle a repris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'exploitation de la plate-forme de transit et de traitement de déchets verts située au sein de l'emprise de l'installation de stockage de déchets inertes susvisée,

**DONNE RÉCÉPISSÉ**

À la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (CCBG) de sa déclaration susvisée.

Le présent récépissé doit être conservé pour être présenté à toute réquisition.

En cas de changement d'exploitant, de transfert, de transformation ou d'extension de l'installation classée, il devra être fait une nouvelle déclaration, demande d'enregistrement ou demande d'autorisation.

Pau, le 6 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de l'Unité Départementale

Georges DERVEAUX

Copie à : PREF64/SGAD/BAE  
Mairie de Navarrenx